

QUELQUES POINTS IMPORTANTS CONCERNANT LA BIBLIOGRAPHIE

Il vous est vivement conseillé de lire ou de parcourir les ouvrages mentionnés en bibliographie qui figure dans le fascicule de documents ou qui vous a été distribuée au premier TD : il est nécessaire d'avoir au moins connaissance des grands titres. Il n'existe aucun manuel « parfait » ni correspondant exactement au programme, mais un bon manuel vous fournira des informations de base à acquérir au plus vite. Par ailleurs, un bon dictionnaire historique s'avère indispensable et aucun dictionnaire du type Larousse ou Robert ne peut le remplacer. L'idéal serait d'en avoir toujours un à portée lorsque vous préparez un commentaire de texte, un exposé ou révisez vos cours.

De même, la bibliographie proposée par vos enseignants est loin d'être exhaustive, n'hésitez pas à étoffer en recherchant d'autres ouvrages et ne négligez jamais les bibliographies que vous trouverez dans les livres cités. Plusieurs bibliothèques sont à votre disposition, dont la **Bibliothèque Universitaire de Clignancourt** (livres en libre-accès), la **Bibliothèque Sainte-Geneviève** (gratuite, livres en magasin, prêt possible) et la **Bibliothèque nationale de France** (payante, bibliothèque d'étude, livres en libre-accès et en magasin). Toutes disposent désormais d'un catalogue informatisé consultable en ligne et qui permettent d'effectuer des recherches sans se déplacer, voire de réserver vos livres :

- bibliotheque.paris-sorbonne.fr : bibliothèque de Paris IV-Sorbonne ;
- www.sudoc.abes.fr : bibliothèques universitaires françaises ;
- www-bsg.univ-paris1.fr : Bibliothèque Sainte-Geneviève ;
- www.bnf.fr : site de la Bibliothèque nationale de France.

Notez toujours les références des livres ou articles que vous consultez en suivant les règles établies, ceci facilitera leur recherche ultérieure et, plus tard, la rédaction de vos propres bibliographies.

La référence bibliographique se compose d'informations suivantes :

- Pour les monographies : auteur (nom en majuscules et prénom en entier, en minuscules, suivis par « (éd.) » si responsable de l'édition de l'ouvrage ou « (dir.) » si assure la direction de publication), titre de l'ouvrage (tel qu'il apparaît dans le document, en italique ou souligné), numéro d'édition, nombre de volumes, ville, éditeur, collection (entre guillemets), date, nombre de pages. Utiliser la virgule comme séparateur. Si l'ouvrage a plusieurs auteurs : jusqu'à trois noms, citer les trois noms ; si plus de trois noms, citer les trois premiers suivis de « et al. » (et les autres, *et alii*).
CORNETTE Joël, *L'Affirmation de l'État absolu (1515-1632)*, Paris, PUF, coll. « Carré histoire », 1994, 670 p.
- Pour les articles : l'auteur, le titre de l'article entre guillemets, le nom de la revue en italique, suivi par le numéro et/ou le volume, l'année, la pagination.
MEUVERT Jean, « Monnaie et circulation monétaire en France au XVII^e siècle », *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 12^e série, n° 17, 1961, p. 6-10.
- Pour la participation à un ouvrage collectif : l'auteur, le titre de la communication entre guillemets, le titre de l'ouvrage collectif précédé par « in » (ou « dans »), ville, éditeur, date, pagination.
POUSSOU Jean-Pierre, « Pupert du Rhin (1619-1682), prince des Cavaliers et amiral anglais », *in Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne*, Paris, PUPS, 2005, p. 283-312.
- Pour les articles en ligne : l'auteur, le titre de la communication entre guillemets, le nom du site, date de publication (et/ou mise à jour, consultation), adresse internet entre parenthèses.
LE ROUX Nicolas, « La cour dans l'espace du palais. L'exemple de Henri III », in Marie-France AUZEPY et Joël CORNETTE (dir.), *Palais et Pouvoir, de Constantinople à Versailles*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2003, p. 229-267. Édité en ligne sur Cour-de-France.fr le 1^{er} avril 2008 (<http://cour-de-france.fr/article266.html>).